

## Attestation tarifs LPAYS

Pour l'obtention de votre attestation, les documents suivants doivent obligatoirement être fournis :

- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (passeport ou carte d'identité)
- Une copie de justificatif de domicile en Province Nord de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité ou de téléphone)

Si le demandeur est hébergé chez un particulier, les 3 pièces suivantes doivent être présentées :

- Copie de la pièce d'identité du logeur
- Attestation d'hébergement faite par le logeur
- Copie du justificatif de domicile du logeur en Province Nord

L'attestation tarif LPAYS est ouverte aux personnes résidant en Nouvelle Calédonie depuis au moins 6 mois.

Elle doit être présentée accompagnée d'une pièce d'identité pour l'achat de billet au tarif LPAYS.

Le tarif LPAYS est valable en aller-retour uniquement, au départ de la Province Nord vers Nouméa.



**air calédonie**

NOS RACINES ONT DES AILES